

### PRÉAMBULE

Ce document complète le protocole sanitaire concernant la reprise d'activités à Bonjour Minuit. Il prend en compte le décret n° 2021-1957 du 31 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Il vise à encadrer la poursuite de l'activité de diffusion de la scène de musiques actuelles et à assurer la sécurité du public à partir du 3 janvier 2022 pour une durée de 3 semaines.

Bonjour Minuit rappelle que les mesures individuelles et organisationnelles d'hygiène en situation de pandémie ne doivent pas être considérées comme de simples recommandations mais bien d'exigences et de consignes que les publics accueillis doivent appliquer. Tout manquement à ces consignes pourra entraîner l'expulsion du·de la contrevenant·e.

---

### ACCUEIL

#### PRÉPARATION ET NETTOYAGE DE LA SALLE

- Avant chaque représentation ouverte au public, l'intégralité de l'équipement est nettoyée et désinfectée de façon approfondie.

#### RÉSERVATION/BILLETTERIE

- Le public est encouragé à réserver ses billets en ligne, notamment sur l'interface de billetterie de la salle <http://billetterie.bonjour-minuit.fr> Les billets peuvent être imprimés à domicile ou téléchargés sur un smartphone.
- Dans la mesure du possible, le paiement par carte en « sans contact » est encouragé pour les achats de places le soir à la billetterie de la salle. Une signalétique est mise en place pour prévenir les spectateurs. Les TPE sont désinfectés après chaque paiement nécessitant l'utilisation du clavier numérique.
- Les agents de billetterie sont équipés de masques.

# BONJOUR MINUIT

## ACCÈS AU LIEU/SÉCURITÉ

- Depuis le 30 août 2021, la présentation d'un pass sanitaire valide (QR Code papier ou digital) est obligatoire pour accéder à Bonjour Minuit pour tous les usager·e·s dès 12 ans.

Attention, en cas de non présentation ou de contrôle invalide, l'accès en salle sera refusé, et aucun remboursement ne sera possible.

- Après contrôle de la validité du pass sanitaire, l'entrée à la salle se fait au moyen de deux files :
  - Une pour les spectateur·trice·s munis de billets
  - Une pour les spectateur·trice·s sans billets et les invités
- Le port du masque est obligatoire dans les files d'attente et dans l'enceinte de Bonjour Minuit pour les spectateur·trice·s âgés de 6 ans ou plus ainsi que pour les professionnels dans le cadre de leurs missions (accueil, billetterie, bar, technique, sécurité).
- Les billets vendus sont scannés par des douchettes et ne nécessitent donc pas d'être touchés par les agents de billetterie.
- Une borne de distribution de gel hydroalcoolique est installée à l'entrée de l'établissement. Le service de sécurité veille à ce que chaque spectateur·trice procède à une désinfection des mains avant son entrée.
- Le service de sécurité ne peut pas procéder à la palpation des spectateurs mais est équipé de détecteurs de métaux. Il est demandé aux spectateurs d'ouvrir leurs sacs afin qu'il soit procédé à un contrôle visuel garantissant l'absence d'objets dangereux ou interdits.

## BAR

- Le·la responsable de bar et les serveur·euse·s sont équipé·e·s de masques.
- Seuls les clients disposant d'une place assise peuvent commander des boissons et des aliments. La consommation se déroule à table mais la commande est possible au comptoir en respectant les gestes barrières (port du masque et lavage des mains notamment).
- Des menus plastifiés sont mis à disposition sur les tables. Le menu est également indiqué sur l'ardoise du bar, à différents points du patio et oralement.
- Dans la mesure du possible, le paiement par carte en « sans contact » est encouragé. Une signalétique est mise en place pour prévenir les spectateur·trice·s. Les TPE sont désinfectés après chaque paiement nécessitant l'utilisation du clavier numérique.
- Les règles d'hygiène habituelles sont respectées. Cependant, la fréquence de nettoyage des mains est augmentée.

# BONJOUR MINUIT

## PLACEMENT DES SPECTATEURS

**NB : La salle de concert de Bonjour Minuit est équipée d'une centrale de traitement de l'air (CTA) permettant d'assurer un renouvellement d'air dans le bâtiment. Afin d'améliorer son efficacité, nous prolongerons son temps de fonctionnement d'une heure avant le lancement habituel et d'une heure après l'arrêt habituel. Durant les périodes où les locaux seront inoccupés, nous augmenterons les débits d'air insufflé et extrait. Enfin, nous réduirons au maximum la recirculation d'air afin de fonctionner en tout air neuf.**

### CONFIGURATION DEBOUT

- Les concerts en configuration debout sont interdits à partir du 3 janvier 2022 pour une durée de 3 semaines.

### CONFIGURATION ASSISE

- La Grande salle dispose d'une configuration assise de 200 places maximum et le Club d'une configuration assise de 50 places maximum.